

MAIRIE de VIC LA GARDIOLE
CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 18 décembre 2009

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h45 par un rappel des décisions prises lors du dernier conseil municipal.

Sujet 1 : Emprunt 2009

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de contracter un emprunt pour équilibrer les différents programmes d'investissement 2009.

Présente la proposition émanant de la Caisse d'Epargne :

- Durée : 20 ans
- Prêt à option de taux (prêt à phases)
- Taux fixe 1ère période de 5 ans : 3,05 %
- Périodicité : annuelle
- Montant : 200 000 euros

Vote : Unanimité

Sujet 2 : DGE 2010

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 01/12/09, a été décidée la demande de subvention DGE concernant l'aménagement de la cour de l'école primaire.

Cependant, les services de Préfecture ont informé la commune de l'inéligibilité de ce type de travaux à la DGE.

Il est donc proposé de réaliser des travaux de rénovation des toilettes publiques afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Montant estimé des travaux : 60 000 euros HT

et de constituer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat, cadre Dotation Globale d'Equipement.

Vote : Unanimité

Sujet 3 : Rénovation local pétanque

Demande de subvention Conseil Général de l'Hérault

Il est proposé . de rénover le local destiné à l'association de pétanque .

Montant estimé des travaux : 30 000 euros HT

et de constituer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Hérault.

Vote : Unanimité

Sujet 4 : Convention avec Hérault Energies

Travaux d'effacement de réseaux Eclairage Public + Télécommunications - Rue du Jeu de Boules.

Il est proposé de réaliser, par le biais de Hérault Energies, des travaux d'effacement des réseaux Eclairage Public + Télécommunications rue du Jeu de Boules.

Montant prévisionnel à la charge de la commune : 31 195,67 € TTC

Vote : Unanimité

Questions diverses :

Roger LABBE informe l'Assemblée de la situation financière critique de l'Office du Tourisme. Il s'instaure un débat sur les modalités d'application actuelles de la taxe de séjour.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h 25.